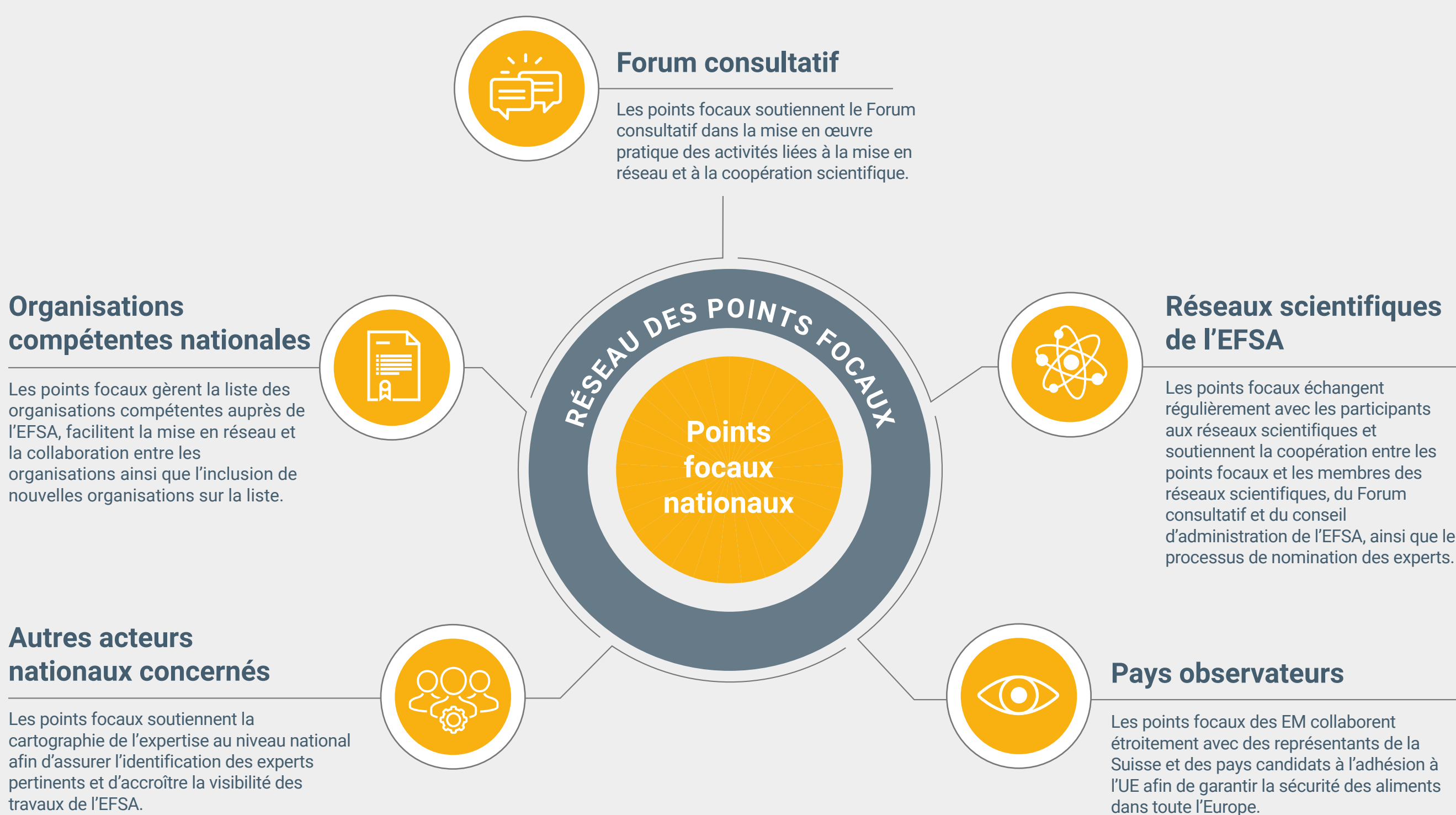


Réseau des points focaux

Créé en 2008, le réseau des points focaux est composé de représentants des **autorités nationales de sécurité des aliments** des États membres (EM), de l'Islande et de la Norvège, ainsi que d'observateurs de la Suisse et des pays candidats à l'adhésion à l'UE. Les points focaux font office de **plateformes de connexion** et agissent dans le cadre d'un système pluriannuel, **flexible** et **sur mesure**, axé sur différents domaines de travail.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

VISION

Un réseau **adapté** et **durable** de points focaux nationaux travaillant ensemble pour contribuer à un système de sécurité des aliments **résilient** en Europe.

MISSION

- Les points focaux font office de **plateformes de connexion** entre l'EFSA, les acteurs nationaux et les acteurs pertinents d'autres pays.
- Les points focaux répondent **aux besoins et aux priorités** de l'EFSA et des États membres en vue d'un système de sécurité des aliments cohérent en Europe.
- Les points focaux favorisent la création de **partenariats**.

DOMAINES DE TRAVAIL



TYPES D'ACTIVITÉS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Activités essentielles du réseau qui **définissent le fonctionnement** du rôle des points focaux
- Sont identiques pour tous les points focaux et restent constantes** tout au long du cycle de vie du cadre.
- Facilitent **l'échange d'informations, la mise en réseau et les partenariats**, ainsi que le soutien opérationnel au Forum consultatif

ACTIVITÉS SUR MESURE

- Activités répondant aux **priorités spécifiques** des États membres et de l'EFSA
- Sont proposées par les États membres et/ou l'EFSA**, y compris leurs communautés
- S'inscrivent dans **la mission et la stratégie de l'EFSA**
- Apportent **des bénéfices à court et à moyen terme** à l'écosystème de la sécurité des aliments de l'UE
- Soutiennent la mise en place de **partenariats à long terme**
- Soutiennent la **préparation** aux futurs travaux d'évaluation des risques
- Suivent une approche **inclusive et axée sur les choix**

Pour des informations plus détaillées sur la coopération de l'EFSA avec les États membres, veuillez consulter la page web de l'EFSA consacrée aux **États membres de l'UE** et l'infographie intitulée **Comment l'EFSA travaille avec les États membres de l'UE**.

Pour plus de détails sur les organisations compétentes dans les États membres, veuillez consulter la page web de l'EFSA [ici](#).



www.efsa.europa.eu

L'EFSA est l'organisme de l'UE chargé de l'évaluation des risques pour la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties prenantes, l'EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu'une communication claire sur les risques existants et émergents.

© 2023 - Autorité européenne de sécurité des aliments – EFSA. La réutilisation est autorisée, à condition que l'EFSA soit mentionnée comme source des documents.

Crédits photos: Shutterstock.com

ISBN 978-92-9499-640-4 | doi: 10.2805/851980 | TM-02-23-230-FR-N